



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



***S'inscrire en première année commune  
de l'enseignement secondaire  
pour l'année scolaire 2019-2020***



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# Avertissement

- ✓ *Pour l'inscription dans une école  
secondaire catholique*
- ✓ *Pour 2019-2020*
- ✓ *A titre indicatif et sans préjudice de toute  
autre information*





# Pour qui?

- ☑ *Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire*





# Calendrier

- ***Au plus tard le 25/01: remise du formulaire unique d'inscription(FUI) aux parents.***
- ***du 11/02 au 1/03 inclus: dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire.***
- ***à partir du 29/04: reprise des inscriptions par date chronologique.***



# Première étape: à partir du 25 janvier

*L'école primaire ordinaire remet un **formulaire unique d'inscription** qui sera complété par la **direction**:*

- ✓ *de la **date d'inscription** dans l'école primaire, et le cas échéant*
- ✓ *d'une copie de l'**attestation** justifiant la priorité « enfants en situation précaire » (ex. : enfants placés par le juge...)*
- ✓ *Du suivi de la langue d'**immersion** (depuis la 3<sup>ème</sup> primaire)*
- ✓ *Nom, date et signature du directeur de l'école primaire*



## *Première étape: à partir du 25 janvier*

*Dans le formulaire: les parents doivent...*

- ✓ *vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant*
- ✓ *compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)*
- ✓ *mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées*  
*(les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, sur le site <http://www.inscription.cfwb.be> )*



## *Première étape: à partir du 25 janvier*

- ✓ *fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence*
- ✓ *Il est conseillé aux parents de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de leur choix*
- ✓ *Possibilité de compléter le volet reprenant les écoles souhaitées par voie électronique ([www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be))*




## Deuxième étape: du 11/02 au 1/03 inclus

- ✓ Les parents **déposent le formulaire** dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique
- ✓ Ils ont la possibilité de **mandater**
- ✓ Si document **perdu ou pas reçu**, duplicata dans l'école de 1<sup>ère</sup> préférence ou à l'Administration



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- 
- ✓ *Deux régimes selon la situation de l'école secondaire au 01/3/2019:*
    - ❑ *Si école « incomplète », l'école inscrit à concurrence de 102% des places disponibles*  
→ situation 1
    - ❑ *Si école « complète », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles*  
→ situation 2



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Situation 1:*

*Ecole « incomplète »*

*(avec suffisamment de places)*

- ✓ *inscription de **tous** les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école*

## Situation 2

### *Ecole « complète »*

*(comptant plus de demandes que de places)*

- ✓ *On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)*
- ✓ *On classe les élèves selon cet indice*
- ✓ *On attribue les places disponibles en trois temps: ...*

### *Situation 2 (suite)*

#### *Ecole « complète »*

- ✓ *On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre des indices composites:*
  - 1. 20% des places (si demande) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé*
  - 2. aux prioritaires (voir ci-dessous)*
  - 3. aux autres*



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Calcul des pondérations*

- ✓ *chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:*



### Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

#### 1<sup>er</sup> critère:

un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1.5 à 1.1)

= 1,5 pour l'école de 1<sup>ère</sup> préférence (calcul effectué par l'école)

= 1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CIRI\*)

= 1 à partir de la 6<sup>ème</sup> école

\* Commission Interréseaux des Inscriptions

## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Calcul des pondérations*

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

#### 2<sup>e</sup> critère:

**proximité domicile – école fondamentale**

- = 2 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisi dans le fondamental
- = 1.81 si 2<sup>e</sup>; 1.61 si 3<sup>e</sup>; 1.41 si 4<sup>e</sup>; 1.21 si 5<sup>e</sup> la plus proche
- = 1 pour les suivantes



## Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

### Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

#### 3<sup>e</sup> critère:

proximité domicile – école secondaire

= 1.98 si école secondaire la plus proche au sein du réseau choisi

= 1.79, si 2<sup>e</sup>; 1.59 si 3<sup>e</sup>; 1.39 si 4<sup>e</sup>; 1.19 si 5<sup>e</sup> la plus proche au sein du réseau choisi

= 1 pour les suivantes



### Calcul des pondérations

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

#### 4<sup>e</sup> critère:

#### **proximité école fondamentale – école secondaire**

- ✓ Coefficient varie entre 1 et 1,54, par tranche de 0,054 si l'école fondamentale est dans un rayon de 4km de l'école secondaire, et ce en fonction du degré de proximité d'une part domicile-école fondamentale et d'autre part domicile-école secondaire



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- ✓ ***Coefficient est de 1 dans tous les cas si l'école fondamentale n'est pas dans un rayon de 4km de l'école secondaire***



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Calcul des pondérations*

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

#### 5<sup>e</sup> critère :

*offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire*

- ✓ **1,51**, si aucun établissement secondaire sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- ✓ ***1,51, s'il y a uniquement soit une école secondaire confessionnelle, soit une école secondaire non confessionnelle sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire***
- ✓ ***1, s'il y a à la fois une école secondaire confessionnelle et non confessionnelle sur le territoire de la commune***

***Si application de l'indice 1,51, le critère n°6 vaut toujours 1 (voir dia suivante)***

## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Calcul des pondérations*

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

#### 6<sup>e</sup> critère:

**Partenariat pédagogique** (convention de partenariat d'une école secondaire avec au moins 3 écoles fondamentales dont au moins 1 avec indice socio-économique défavorisé). Uniquement si école non adossée.

= 1,51

= sinon, 1

-> voir schémas : circulaire (fondamental) n° 6916 -p.30 et circulaire (secondaire) n° 6917 – p. 42

## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Calcul des pondérations :*

✓ *Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères*

### *7<sup>e</sup> critère:*

*poursuite **immersion** (même langue depuis la 3<sup>ème</sup> primaire au moins)*

*= 1,18*

*= sinon 1*



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Conclusion – pondération:*

- ✓ *On multiplie tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves*
- ✓ *On classe les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global*





## Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

**Exemple:** un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

### Calcul de l'indice pondéré:

- ✓ École premier choix = 1,5
- ✓ Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2<sup>ème</sup> école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3<sup>ème</sup> école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité école fondamentale/école secondaire = 1,27 (inférieure ou égale à 4Km – 3<sup>ème</sup> école primaire - 4<sup>ème</sup> école secondaire)
- ✓ Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire = 1 ( une école secondaire confessionnelle et une non confessionnelle sur le territoire de la commune)
- ✓ Pas de partenariat pédagogique = 1
- ✓ Pas de poursuite de l'immersion = 1

→ **Total:**  $1,5 \times 1,61 \times 1,39 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 4,2631995$





## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### *Si ex-aequo:*

- ✓ *indice socio-économique des élèves  
(selon leur quartier)*
- ✓ *si nouvelle égalité: distance domicile-  
école secondaire*





## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

***Les priorités: selon l'ordre de pondération des élèves, application des priorités dans l'ordre suivant et dans l'école de la première préférence :***

- 1. Les enfants provenant d'écoles primaires moins favorisées (ISEF) à concurrence de 20 % des places à pourvoir (voir dia 12)***
- 2. Les enfants frères ou sœurs d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire***
- 3. Les situations spécifiques (enfants en situation précaire, intégration, handicap, etc.)***
- 4. Les élèves fréquentant un internat lié à l'école secondaire***



## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- 5. Les enfants des membres du personnel, toutes catégories**





## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### **Concrètement:**

- ✓ ***Les écoles encodent les demandes d'inscription dans un logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités***





## Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

### Conclusion – 3<sup>e</sup> étape:

- ✓ École « **incomplète** »:  
inscription à 102%, dont 20% ISEF
- ✓ Ecole « **complète** »:  
inscription à 80%, dont 20% ISEF  
(les 22% restant par la CIRI)
- ✓ Renvoi à la CIRI des **demandes d'inscription non satisfaites** et des **places vacantes** dans l'école
- ✓ Les écoles avertissent les parents des enfants repris **en ordre utile**. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école à l'aide d'une **attestation d'inscription**



## Quatrième étape: gestion des inscriptions par la CIRI

- ✓ **CIRI** : organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- ✓ **Composé** de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents
- ✓ **Traitement des demandes d'inscription** en fonction des écoles de préférence reprises dans le formulaire
- ✓ **Optimalisation du meilleur choix des parents**, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents
- ✓ **La CIRI écrit aux parents**, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente
- ✓ **Les écoles reçoivent leur registre** reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école





## Cinquième étape: après la période des inscriptions

- ✓ *Si **désistement** dans l'école: contact (par la CIRI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente*
- ✓ *Inscription possible à **partir du 29 avril** dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CIRI et toujours à l'aide d'un duplicata du formulaire unique*
- ✓ *Remise par l'école d'un accusé de réception*
- ✓ *Les parents doivent déposer le CEB à l'école secondaire dès qu'ils en disposent*



## *Si fraude...*

- ✓ *Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...*
- ✓ *Si fausses déclarations de domicile...*

**Sanction:**

***annulation de toutes ces demandes !!!***





## *Pour en savoir plus...*

- ✓ **Documentation sur le site [enseignement.catholique.be](http://enseignement.catholique.be)**
- ✓ **Les directions d'école**
- ✓ **<http://www.inscription.cfwb.be>**
- ✓ **0800 188 55**





ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# Avertissement

- ✓ *Ce montage est propriété du SeGEC*
- ✓ *Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC*

*SeGEC ASBL*

*avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles*

*02 256 70 11*

*[communication@segec.be](mailto:communication@segec.be)*